

# Séance du Mardi 22 Mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-deux Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique CHANTOIN, Maire.

**Présents** : M. Dominique CHANTOIN, Maire - Mme Roseline BARANGER, Adjoint, MM. Jacques BOBIN, Hervé GALLAIS, Patrick MONNIER, Adjoints - Mmes Marie-Ange CHAIGNEAU, Marie-France FRADET, Sylvie THIBAUD, Isabelle PEAUD, Cathy GUERIN, Marie-Cécile GUERIN, Eliane FRIOUX, MM. Robert BURGAUDEAU, Michel ALLEMAND, Bruno FOUASSON, Yannick BOUTET, Jean-Marie PALVADEAU

## **Procurations :**

Mme Mauricette RICHARD à M. Dominique CHANTOIN  
M. Jean-Pierre BRUNET à Mme Eliane FRIOUX

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Mme Cathy GUERIN est nommée Secrétaire de Séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est décidé de rajouter à l'ordre du jour un point : « ponton flottant sur la cale » et le Conseil Municipal prend connaissance de la nouvelle pièce « II) 8 – Subvention/ associations communales et écoles » qui se substitue aux pièces envoyées.

## **I - Approbation du compte rendu du 12 Février 2016**

**Le compte rendu du 12 Février, n'appelant pas d'observations, est approuvé à l'unanimité.**

## **II – Finances**

- 1) Approbation des Comptes de Gestion 2015 (Commune, Port de Morin, Lotissement « Le Pré Haut »)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le compte de gestion 2015 de la Commune, du Port de Morin et du lotissement « Le Pré Haut ».**

- 2) Approbation des Comptes Administratifs 2015 (Commune, Port de Morin, Lotissement « Le Pré Haut »)

*Après avoir présenté les comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la séance à 18h52.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le compte administratif 2015 de la Commune, du Port de Morin et du lotissement « Le Pré Haut ».**

*Retour en séance de Monsieur le Maire à 18h53.*

3) Clôture du budget Lotissement « Le Pré Haut »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de clôturer le budget lotissement « le Pré Haut ».**

4) Affectation des résultats 2015 (Commune, Port de Morin, Lotissement « Le Pré Haut »)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver l'affectation de résultat 2015 de la commune, du Port de Morin et du Lotissement « Le Pré Haut ».**

5) Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels et propose de les mettre en délibéré :

-pour la taxe d'habitation :	14.19 %
-pour le foncier bâti :	11.61 %
-pour le foncier non bâti :	32.46 %
-pour la CFE :	19.73 %

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver les nouveaux taux d'imposition 2016.**

6) Approbation des Budgets Primitifs 2016 (Commune, Port de Morin)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Primitif 2016 de la Commune et celui du Port de Morin.**

7) Nouveau lotissement :

a) Création d'un budget lotissement en M14 et validation du nom

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un budget lotissement en M14 pour la création de 10 lots (à partir de l'immatriculation à l'INSEE) et de valider la proposition de nom de M. le Maire : « les Epinettes ».**

b) Vote du Budget Primitif

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Primitif du Lotissement « Les Epinettes ».**

8) Subventions 2016

a) Des associations communales

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions communales, sur présentation des justificatifs demandés, présentées comme suit :**

1- Société de Chasse de l'Epine	560
2- Bibliothèque	750
3- Sou du Marin	100
4- Anciens Combattants UNC Section de l'Epine	280
5- Association des Marins retraités et Inscrits Maritimes de L'Epine (AMRIM)	350
6- Génération music	700
7- Club de Gym «La Salicorne»	420
8- Fête du Port de Morin	1500
9- Arts et Loisirs Créatifs de L'Epine	500
10 – Autour des Lettres et des Arts	6500
11- Les Collectionneurs	280
12 – Ensemble île de Noirmoutier	200
13 – L'Epine Off Course	120
14 – Fête des Fleurs	2000
15 – Atelier Photo	400
16 – Le Pied à la Danse	300

Soit un total de subventions attribuées à 14 960 €.

b) Des associations hors commune

**Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions Associations hors commune, sur présentation des justificatifs demandés, présentées comme suit :**

1 - CLSH Amicale Laïque	14 000
2 - Croix d'or alcool assistance	60
3 – Veuves civiles	30
4 - Triathlon Ile de Noirmoutier	500
Triathlon – Bike and Run	500
5 – Judo Le Randori	325
6 - Clic Coordage	1775,55
7 – ERHIN	50
8 - Dames de nage de Noirmoutier	125
9 – Comité de Jumelage (Crestview)	600
10 – SNSM	500

Soit un total de subventions attribuées à 17 366 €.

c) Des écoles

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'attribuer des subventions aux établissements scolaires présentées comme suit :**

1 – l'association des parents d'élèves de l'Ecole publique « les Tilleuls »	2000
2 - Collège Molière	92
3 - Collège Les Sorbets	1630
4- Ecole privée La Guérinière	1700

Soit un total de subventions attribuées à 15 422 €.

9) Validation des cotisations et participations 2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider les cotisations et participations présentées comme suit :**

- Fondations du Patrimoine :	100
- ASLO :	222.38
- CAUE :	40
- Ass. Des Maires de Vendée	674.88
- Baie de Bourgneuf :	1302
- Commune de Challans (transports)	66
- SAGE	731

10) Règlement Saint Jean : reprise de la délibération du 12/02/16

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/02/16 prévoyant la fête de la Saint Jean le week-end du 18 et 19/06, considérant qu'il a été décidé de déplacer cette fête le week-end du 25 et 26/06, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le règlement de la fête foraine de la St Jean.**

11) Acquisition d'une joëlette : reprise de la délibération du 12/02/16

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/02/16 validant l'achat d'une joëlette avec un plan de financement, vu le nouveau devis en date du 3/03/16, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'acquérir une joëlette à bras pliants pour un montant de 3 161,13 € HT, décide de valider le nouveau plan de financement présenté** prévoyant une subvention du Crédit Mutuel de 550 €, un fonds de concours de la Communauté de Communes de 1305 € et une prise en charge à hauteur de 1306,13 €.

12) Dotation de soutien à l'investissement local pour deux dossiers

a) Rénovation Mairie

Après avoir pris connaissance de la circulaire préfectorale prévoyant une dotation de soutien à l'investissement local pour certaines opérations, après avoir pris connaissance du dossier présenté par la commune, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement local pour la rénovation de la Mairie pour un montant de 502 000 € HT, décide de valider le plan de financement, décide de solliciter une subvention de 58 030 € HT.**

b) Création logements/ commerces en centre-bourg)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'investissement local pour la création de logements et commerces en centre-bourg pour un montant de**

**600 000 € HT, décide de valider le plan de financement, décide de solliciter une subvention de 300 000 € HT.**

13) Remboursement des frais dans le cadre d'un déplacement d'un élu à l'APPA

Vu le déplacement de M. Patrick MONNIER, Adjoint au Maire dans le cadre d'une mission liée aux affaires portuaires, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de prendre en charge, à titre exceptionnel, le déplacement à une Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique le 4/02/16 à Royan (17), soit un remboursement de 152,32 €.**

14) Validation du procès-verbal de rappel du transfert de biens appartenant à la Communauté de Communes (matériel roulant)

Après avoir pris connaissance du document de la Communauté de Communes de Noirmoutier, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de d'accepter le procès-verbal de rappel du transfert de biens appartenant à la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, prend acte que la commune devient propriétaire du tracteur New Holland TM 135, 1 cribleuse Canicas T 230 H.**

15) Spectacle d'avril : validation du tarif d'entrée unique à 3 € (billetterie pour 240 places/ régie des fêtes et cérémonies)

Considérant l'organisation du spectacle « Toc Toc de Laurent Baffie » le 15/04/2016 à La Salangane, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un tarif unique d'entrée à 3 €, de prévoir une billetterie pour 240 places, et prend acte que les recettes seront encaissées par la régie des fêtes et cérémonies.**

16) Proposition de rebaptiser les rues et/ou places publiques suivantes :

a) Quartier Rue de la Cabane : proposition pour conserver la Rue de la Cabane et baptiser la Place en Place Augustin ROUART

Vu la délibération en date du 21/09/2015 donnant un avis favorable de rebaptiser la rue de la Cabane par la Rue Augustin ROUART, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de conserver la Rue de la Cabane sur la partie côté pair et de rebaptiser la rue de la Cabane, côté impair, en « Place Augustin Rouart ».**

b) « Rond-Point des fusillés marins » (rond-point de Champierreux)

Vu la demande de l'UNC de rebaptiser le rond-point de Champierreux, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de rebaptiser le rond-point en « Rond-Point des fusillés marins ».**

### **III – Voirie – Bâtiments Communaux - Environnement**

- 1) Dossier Marché à bon de commandes Voirie 2016 à 2018 : Validation de l'analyse de l'offre de 2LM : entreprises retenues

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par 2LM, architecte en charge du suivi du dossier de marché à bon de commandes, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir l'offre du groupement CHARIER TP Ouest Vendée Agence MERCERON – BODIN pour l'entretien de la voirie communale 2016-2018.**

- 2) Dossier Restaurant Scolaire : attribution du lot n°8

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présenté par OPS, architecte en charge du suivi du dossier du Restaurant Scolaire, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir l'offre la mieux disante de l'entreprise SYRAS Carrelage pour le lot n°08 : Revêtements de sols durs – Faïence – pour un montant de 21 850,38 € HT.**

- 3) Convention Sydev : programme annuel de rénovation (éclairage public 2016)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accepter la convention du Sydev concernant les travaux programmés au titre de l'année 2016 et les éventuels travaux de rénovation issue des visites de maintenance 2016 pour une participation financière de 8 000 €.**

- 4) Conventions Sydev

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation concernant les travaux neufs d'éclairage (pour la rénovation – visite n°2 de Mai 2015) pour une participation financière de 684 €.**

### **IV – Urbanisme**

- 1) Nouveau lotissement : validation du devis Bonnard (permis d'aménager)

Dans le cadre de l'étude de création d'un lotissement communal pour 10 lots, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis de M. BONNARD, géomètre pour un montant de 12 000 € HT et autorise M. le Maire à lancer le permis d'aménager pour le lotissement, « les Epinettes ».**

### **V- Port de Morin**

- 1) Avenant n°1 : aménagement d'une aire de carénage et collecte des eaux noires

Après avoir pris connaissance des documents présentés, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 de transfert**

**du marché d'aménagement de l'aire de carénage et de collecte des eaux noires, prend acte que le titulaire du marché devient CHARIER TP Ouest Vendée – Agence MERCERON.**

2) Création d'un CDD saisonnier pour un poste technique (du 2/05 au 30/09)

Considérant les besoins au service du Port, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un CDD saisonnier à temps complet de 5 mois, à compter du 2 mai prochain.**

3) Conventions du Port pour les commerces

a) Food trucks

Considérant les besoins recensés en matière de commerces sur le site du Port de Morin, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 17 pour et 2 abstentions, décide de valider les conventions du Port pour les commerces suivants et pour toute la durée de la saison (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2016) :**

**pour M. Geoffroy GENDRON pour l'exploitation d'un commerce ambulant de 25 m<sup>2</sup> pour un montant de 400 € mensuel,**

**pour M. Jean-Louis LECLERC pour l'exploitation d'un commerce ambulant de 25 m<sup>2</sup> pour un montant de 400 € mensuel,**

**et autorise M. le Maire à signer les conventions correspondantes.**

b) Piscine

Considérant les besoins recensés en matière de services sur le site du Port de Morin, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la convention du Port pour M. Sébastien TESSIER pour l'exploitation d'une piscine pendant toute la durée de la saison (du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août 2016) pour un montant de 200 € mensuel, et autorise M. le Maire à signer les conventions correspondantes.**

4) Ponton sur pieux sur la grande cale

**Après avoir pris connaissance des devis présentés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise MERCERON pour l'installation d'un ponton flottant sur la cale du milieu pour un montant de 44 740 € HT.**

## **VI - Personnel Communal**

1) La Poste : création d'un CDD pour un poste administratif (5 mois)

Considérant que l'agence postale communale sera prise en charge par la Mairie à compter du 17 Mai, considérant un besoin de formations en amont assurées par La Poste, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif pour 5 mois (du 27/04 au 30/09/16), à mi-temps, soit 17,50 heures par semaine.**

- 2) Création d'un poste d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup>/01/2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, un poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet.**

- 3) Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe à compter du 27/10/2016

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de créer à compter du 27 Octobre 2016, un poste d'Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> Classe, à temps complet, décide de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal.**

## **VII - Informations**

- 1) Le Conseil Municipal est informé des prises de décisions du 1<sup>er</sup>/01/2016 au 1<sup>er</sup>/03/2016 dans le cadre des délégations consenties à M. le Maire
- 2) Zone bleue en centre-bourg

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est prévu de créer une zone bleue en centre bourg (Place J-L FOUASSON et Place R. DAVIAUD) dès la saison 2016.

- 3) Enquête Publique SCOT

Le Conseil Municipal est informé de l'annulation de l'enquête publique du SCOT, sans précision sur le motif, prévue initialement du 21 mars au 29 avril 2016.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 20h33.

La Secrétaire de Séance,  
Cathy GUERIN



Le Maire,  
Dominique CHANTOIN

